

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Défense de fumer. — Les usines hydro-électriques de Vizzola et Turbigo. — Les ouvrages hydrauliques. — Les réserves de la houille blanche. — La fin du monde et la revanche de la fumée.

« Il est défendu de fumer. » Cette maxime impérative, qui s'étale sur les parois de divers compartiments de chemin de fer ou sur les frontispices des salles de spectacle, et qui s'adresse aux faiblesses de notre humanité, les Pouvoirs publics se sont préoccupés, ces dernières années, de l'imposer aux cheminées industrielles, en attendant que l'ukase vienne frapper également d'interdiction la production des fumées dans les cheminées domestiques

Ensuite de l'ordonnance du 22 juin 1898, qui interdisait le dégagement dans l'atmosphère de fumées noires, épaisses et prolongées, la Ville de Paris avait pris l'initiative d'organiser un concours d'appareils en vue de rechercher les meilleurs moyens de réaliser la fumivoricité des foyers des chaudières à vapeur.

Tout le monde sait que, si la fumée est noire, c'est qu'elle tient en suspension des particules de carbone très ténues, qui constituent en définitive ce qu'on appelle la suie. Ces poussières de carbone échappent à la combustion par suite de l'insuffisance de l'air comburant injecté dans le foyer. Dès lors, les divers dispositifs proposés se résument tous dans le procédé unique qui consiste à injecter de l'air ou de la vapeur au-dessus de la grille; on arrive ainsi à réduire de 60 pour 100 en moyenne la masse totale de la fumée dégagée.

Il ne semble pas, d'ailleurs, que les concours organisés en France, en Angleterre et ailleurs, aient produit des systèmes bien nouveaux, et tous les appareils proposés, renouvelés du vieux matériel connu depuis cinquante ans, ne semblent pas avoir fait progresser notablement la question.

Celle-ci paraît, d'ailleurs, avoir été mal posée; laisser se former la fumée et s'évertuer ensuite à la dévorer, par des procédés plus ou moins complexes et onéreux, cela n'est certainement pas logique; aussi, l'une des dernières Conférences anglaises qui ont discuté cette question est-elle arrivée à cette conclusion, simple sans doute, mais éminemment véridique, que le meilleur moyen d'éviter la suie dans les gaz de la combustion, c'est-à-dire ce qu'on appelle communément la fumée, ce n'est point de la brûler, mais de n'en point faire.

On peut arriver à atténuer dans une grande proportion la production des fumées, dans les foyers industriels qui brûlent de la houille, en confiant la conduite de ces foyers à de bons chauffeurs; mais ceux-ci sont extrêmement rares, se paient très cher, et le meilleur procédé consisterait encore à ne brûler que des combustibles non susceptibles de produire de la fumée, tels que l'antracite, le coke et le gaz d'éclairage.

Un moyen radical pour empêcher de brûler de la houille dans les grandes villes a été préconisé par sir Olivier Lodge. Il suffirait de suivre l'exemple des Américains, qui transportent à plusieurs centaines de kilomètres, dans les centres industriels, le gaz qui s'échappe naturellement du sol en Penn-

sylvanie. En France, nous n'avons pas de sources de gaz naturelles, mais il existe des mines de houille, et rien n'empêcherait de distiller cette houille sur le carreau de la mine et d'envoyer le gaz, sous pression, dans les villes, par des canalisations appropriées.

**

Mais l'humanité dispose aujourd'hui d'un nouvel auxiliaire pour la suppression des fumées. C'est l'énergie électrique engendrée par les forces hydrauliques. En substituant cette énergie à celle des machines à vapeur, on remplace, en définitive, la houille noire par la houille blanche, et le problème de la suppression des fumées se trouve ainsi radicalement résolu.

C'est à cette circonstance, en partie, que les villes industrielles d'Italie doivent leur atmosphère limpide et exempte de brouillards enfumés, tout autant qu'à l'excellence de leur climat renommé. Milan, par exemple, qui est une très grande ville industrielle, ignore les inconvénients des fumées, et l'on doit attribuer cette situation exceptionnelle à ce que l'énergie électrique, dérivée des nombreux affluents du Pô qui descendent des Alpes, est généralement substituée à l'énergie calorifique de la houille.

L'industrie a pris, en effet, en ces dernières années, un développement considérable dans la Haute-Italie, et la plupart des nouvelles installations industrielles utilisent l'énergie électrique chaque fois que cela est possible.

Nous trouvons un nouvel exemple intéressant de cette activité industrielle dans l'installation des usines hydro-électriques de Vizzola et de Turbigo, en Lombardie. Ces stations électrogènes, qui sont solidaires et se complètent l'une l'autre, desservent toute la région particulièrement industrielle qui est comprise entre Varese, Milan et le Tessin. Elles empruntent toutes deux leur énergie aux eaux de ce dernier fleuve qui, émis du lac Majeur, forme l'affluent le plus considérable de la rive gauche du Pô.

La station centrale de Vizzola, située en amont, est la plus importante, et sa puissance normale correspond actuellement à 20.000 chevaux. Dans cette région, le cours du Tessin, sur une distance de 10 kilomètres environ, entre Somma et Vizzola, contourne la base de roches escarpées, en formant une boucle très développée vers la partie où a été installée l'usine hydro-électrique. La différence de niveau entre les extrémités de ce parcours dépasse la hauteur de 30 mètres. C'est cette chute qui a été utilisée, en partie du moins, en construisant un canal d'amenée, prenant son origine dans le voisinage de Somma et qui, tracé en suivant le flanc des coteaux, vient couper la boucle du fleuve et aboutit, par le plus court chemin, directement au-dessus de l'usine établie au pied du coteau.

**

Le barrage de dérivation de Somma et les ouvrages de prise d'eau ont été établis au point même où existait déjà une prise pour le canal de dérivation, le canal de Villerosi, qui emprunte au Tessin 70 mètres cubes d'eau par seconde pour l'irrigation régulière et continue de cette région éminemment agricole de la Lombardie.

Il a donc fallu prendre toutes les dispositions voulues pour respecter les droits acquis des cultivateurs et distribuer en conséquence l'eau nécessaire au canal d'irrigation et au nouveau canal de force motrice. Le barrage de dérivation mesure 290 mètres de longueur et 4 m. 60 de hauteur. Il vient s'ancreur, d'un côté, sur la rive droite du fleuve, et se termine, du côté de la rive gauche, par un barrage à vannes

pour la prise d'eau sur une longueur de 65 mètres. Le massif de l'ouvrage est constitué par du béton fondé sur une forme à redans et recouvert par un pavage en granit ; il est protégé, en outre, contre les affouillements, par deux garde-radiers et une jetée en enrochements.

Le barrage à vannes de prise d'eau est suivi d'un bassin distributeur de 600 mètres de longueur, qui est pourvu d'un déversoir latéral, du côté du fleuve, lequel est destiné à rendre au Tessin l'eau nécessaire à l'irrigation dont le volume n'est pas absorbé pour l'alimentation des canaux de Villorosi et de l'usine de Vizzola. Ces canaux ont, en réalité, leur origine à l'extrémité aval du bassin collecteur, où l'on a édifié des ouvrages régulateurs munis de vannes et destinés à régler l'introduction de l'eau en proportions déterminées dans chacun des deux canaux.

La navigation étant interrompue sur le Tessin, par le barrage établi à Somma, le canal de Vizzola a dû être aménagé pour assurer cette navigation sur la partie correspondante du fleuve ; il y a donc plusieurs écluses échelonnées depuis la prise d'eau jusqu'au confluent du canal avec le Tessin, pour livrer passage aux barques.

**

Le canal de force motrice suit, sur la plus grande partie de son parcours, un tracé parallèle au canal Villorosi, dont il n'est séparé que par un chemin de halage de 4 mètres de largeur. Le développement total de ce canal d'amenée et de navigation est de 6.854 mètres entre la prise et le confluent voisin de Vizzola. Le profil du canal comporte un plafond de 11 m. 50 à 13 m. 50 de largeur, et la largeur au plan d'eau varie de 18 mètres à 25 m. 50, avec une profondeur de 3 m. 50 à 3 m. 70. L'ouvrage a été exécuté en remblai sur les deux tiers environ de sa longueur, et en déblai sur l'autre tiers. L'inclinaison des talus de rives est généralement de 1 pour 1 ; le fond et les talus sont garnis entièrement d'un revêtement en béton.

La pente du canal est uniformément de 1 m. 15 par kilomètre, la vitesse moyenne de l'eau est de 1 m. 30 par seconde et le débit varie de 5 mètres cubes par seconde aux basses eaux à 65 mètres cubes en hautes eaux.

A 100 mètres environ du bassin de mise en charge, qui domine l'usine génératrice établie au pied du coteau, le canal se partage en deux bras, dont l'un, de 500 mètres de parcours environ, descend par quatre écluses échelonnées dans le Tessin et sert à la navigation ; l'autre bras se prolonge à droite par un pont canal supporté par de nombreuses arcades et qui aboutit au bassin de mise en charge. Celui-ci, qui a 90 m. 80 de longueur, s'étend parallèlement au bâtiment de l'usine ; il est bordé, du côté opposé, d'un mur en déversoir, d'où l'eau tombe dans un canal de décharge qui va déboucher dans le dernier tronçon du canal de dérivation.

L'eau est amenée aux turbines par douze conduites forcées en tôle d'acier. Celles-ci sont encastrées, à leur origine supérieure, dans le mur de soutènement de l'ouvrage de mise en charge, qui fait face à l'usine située au-dessous ; ces conduites s'ouvrent à la partie inférieure de la chambre d'eau, qui est pourvue d'une grille de garde destinée à arrêter les corps flottants ; elles descendent normalement vers l'usine, suivant une pente de 36 pour 100 environ, en s'appuyant sur des massifs de béton ; elles pénètrent dans le bâtiment par un prolongement horizontal et se raccordent à l'enveloppe des turbines par un coude de même diamètre.

Chaque groupe générateur est constitué par une turbine de 2.000 chevaux actionnant directement une dynamo à courant alternatif de même puissance. Les alternateurs produisent du courant triphasé, comme à Lyon, sur le réseau de la Société des Forces motrices du Rhône, mais ce courant, au lieu d'être à la tension de 2.500 volts seulement, atteint celle de 11.000 volts. Les lignes de distribution sont aériennes et alimentent, dans chaque centre de distribution, des stations de transformateurs, qui permettent de réduire la tension de

11.000 à 3.600 volts. De ces stations principales partent des lignes secondaires qui vont desservir les stations réceptrices, soit directement, soit après une seconde réduction de tension à 125 volts.

Les bâtiments de l'usine hydro-électrique de Vizzola contiennent dix groupes générateurs ; la salle des machines a 93 m. 40 de longueur sur 18 m. 50 de largeur. L'eau, après avoir fourni son énergie aux turbines, tombe dans un canal de fuite qui va déboucher, après un bref parcours, dans le canal de navigation conjointement avec le canal de décharge du déversoir du bassin de prise en charge. La différence de hauteur entre le plan d'eau de ce dernier bassin et le niveau du canal de fuite à l'étiage est de 28 mètres, mais elle est réduite à 24 mètres par les plus grandes crues, par suite de la surélévation du niveau d'aval.

Les ouvrages de l'installation hydraulique de Vizzola ont comporté 1 million de mètres cubes de terrassements, 90.000 mètres cubes de maçonnerie ou béton, 50.000 mètres carrés de revêtements et 650.000 journées de main-d'œuvre.

Les frais de premier établissement se répartissent comme suit :

Ouvrages de prise et de régularisation, canal et station centrale, 6.500.000 francs ; lignes de transport d'énergie électrique, 2.500.000 francs ; stations transformatrices, 790.000 fr. Le coût du cheval-vapeur effectif, par les ouvrages hydrauliques seulement, ressort ainsi à 480 francs.

**

Les besoins croissants de l'industrie ont bientôt absorbé toute l'énergie disponible de la station génératrice de Vizzola. Aussi, la Société Lombarda a-t-elle dû aménager une nouvelle usine génératrice, à Turbigo, à 15 kilomètres en aval de la première. La force motrice n'a pas été empruntée, cette fois, directement au Tessin, mais à un grand canal d'irrigation, qui présente une chute de 29 mètres sur les 30 premiers kilomètres de son parcours. On a donc créé un barrage mobile sur ledit canal, le Naviglio Grande, de façon à dévier l'eau dans un nouveau canal de 5.590 mètres, et l'on a obtenu ainsi un débit de 61 mètres cubes d'eau par seconde, avec une chute de 8 m. 20.

La disposition d'ensemble des ouvrages hydrauliques de Turbigo est, d'ailleurs, analogue à celle de l'installation de Vizzola. L'usine génératrice peut développer une puissance, sur les arbres des turbines, de 5.400 chevaux. L'énergie électrique ainsi fournie est transportée à Vizzola, qui reste le centre de distribution ; les deux stations peuvent donc distribuer, dans leur ensemble, une puissance électrique de 21.000 chevaux.

En ce qui concerne les conditions de vente du courant, le prix de vente au compteur pour l'éclairage est de 60 centimes le kilowatt-heure, ou de 6 centimes l'hectowatt-heure, au lieu de 8 centimes que nous payons généralement à Lyon. Pour la force motrice, le tarif est basé sur le prix du kilowatt-heure, qui vaut, comme on sait, 1,35 cheval-vapeur environ. Ce prix varie entre un maximum de 400 francs pour les installations dont la puissance est inférieure à 5 kilowatts, et un minimum de 160 francs pour les installations dont la puissance dépasse 700 kilowatts.

Malgré ces tarifs relativement bas et aussi avantageux pour les consommateurs que pour la Société électrique, celle-ci a réalisé un bénéfice net de 1.300.000 francs en chiffre rond pendant l'année 1905.

La description de ces belles installations industrielles, qui présentent, comme on le voit, des particularités remarquables et intéressantes, nous a entraîné bien loin de l'exorde de notre article, qui avait pour objet la fumivoricité ; mais elle se rattache de près à cette dernière question, puisque chaque station électrogène tend à remplacer en partie l'énergie empruntée à la combustion de la houille. Lorsque l'énergie électrique pourra être livrée à des prix assez avantageux pour être utilisée à tous les usages domestiques et in-

dustriels, à l'éclairage comme au chauffage, la question de la fumivorté sera résolue par la suppression même de la houille génératrice de suie et de fumée. Mais, dans plusieurs siècles, la houille blanche aussi nous fera peut-être défaut, car les glaciers se rétrécissent chaque année et l'énergie emmagasinée dans leurs flancs va constamment en diminuant; les cours d'eau torrentiels cesseront d'être régulés par ces immenses réservoirs et les chutes disponibles seront souvent à sec pendant les saisons de sécheresse. On devra alors avoir recours à d'autres sources d'énergie, et peut-être arrivera-t-on à recueillir et à utiliser mécaniquement la chaleur solaire, jusqu'au jour où celle-ci nous fera également défaut, mais alors viendra la fin du monde, qui lui-même s'évanouira en fumée, et ce sera la revanche finale de cet élément, que l'humanité aura pourchassé vainement jusqu'au bout.

DARYMON.

CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ASSAINISSEMENT ET DE SALUBRITÉ DE L'HABITATION

Le 4 septembre dernier, à Genève, s'est ouvert ce Congrès, le deuxième en date, Paris ayant eu le premier au commencement de 1904; cette fois, des questions générales d'hygiène, on est descendu au détail minutieux, grâce à l'affluence de spécialistes de différentes branches. « Le Congrès se survivra à lui-même », a dit à juste titre M. Jean Hébrard, du *Journal*, car son Comité s'est proposé de répandre à profusion, en formules nettes, les conclusions des travaux des douze sections ayant agi séparément, des trois séances générales, aussi bien que des conférences publiques. Excellente façon de donner satisfaction au public, qui s'intéresse si vivement à ces questions d'ordre vital; seul moyen de préparer les lois à édicter dans le plus bref délai en vue de sauvegarder la vie humaine, un « capital », selon le Dr Courmont!

Comme « le droit à la vie humaine est supérieur à la propriété humaine », ainsi que l'a proclamé M. Léon Bourgeois, on a étudié la nécessité et les moyens de régler la transformation des îlots insalubres. Cela a amené tout naturellement la définition d'îlot insalubre. A ce propos, M. Juillerat le créateur du casier sanitaire des maisons parisiennes (mécanisme ingénieux fonctionnant depuis le 1^{er} janvier 1894) a fort bien fait ressortir l'intérêt des propriétaires d'immeubles salubres à être débarrassés d'un voisinage dangereux. Ceux-ci, d'autre part, ont judicieusement fait remarquer que procurer à tout le monde des habitations construites hygiéniquement serait une œuvre superflue si, au préalable, on n'inculquait pas aux habitants l'art de tenir saine leur demeure.

Il en résulte que bientôt se formera une morale de l'hygiène et que la loi civile réprimera les négligences et les malpropretés comme un vol de la santé d'autrui. Ainsi s'ensemence la moisson de l'avenir.

Par leurs vœux, qui préoccupent l'opinion publique, les congressistes ont parfaitement défini le rôle de l'Etat et des Municipalités, aussi bien que celui de l'initiative privée. Dans le domaine si vaste de l'assainissement, rien n'a été négligé: logements des humbles, locaux scolaires, casernes, ateliers, voitures de chemins de fer, en un mot habitations permanentes et mouvantes. Partout, des solutions excellentes ont été proposées aux législateurs de tous les pays; seule, la question du chauffage collectif, imprécise encore, demande à être reprise. Ce sera l'objet d'un troisième Congrès, celui-ci définitif, appelé à prendre les dernières dispositions auxquelles les autorités, entraînées par un grand courant, donneront force légale.

A. TUOHOP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

FÉDÉRATION RÉGIONALE DE L'EST ET DU SUD-EST

Le Conseil d'administration du Syndicat général du Bâtiment des Bouches-du-Rhône, étant donné la visite à Marseille du Président de la République, n'a pas cru devoir maintenir la date du 16 septembre, primitivement fixée pour l'Assemblée générale d'automne de la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est, que l'Assemblée de Lyon du 16 janvier dernier avait décidé de tenir à Marseille.

La date définitivement arrêtée, après acceptation par M. Berlic, président de la Fédération, est celle du 14 octobre.

Cette Assemblée générale aura donc lieu le 14 octobre 1906, à 9 heures du matin, dans la grande salle des fêtes de l'Exposition coloniale, sous la présidence d'honneur de M. Soulé, président de la Fédération nationale du Bâtiment et des Travaux publics, et sous la présidence effective de M. Berlic, président de la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est.

Cette Assemblée comprendra une centaine de délégués des départements de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de la Saône-et-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

A midi et demi, un banquet réunira au Roucas-Blanc les délégués, les membres du Syndicat et leurs amis.

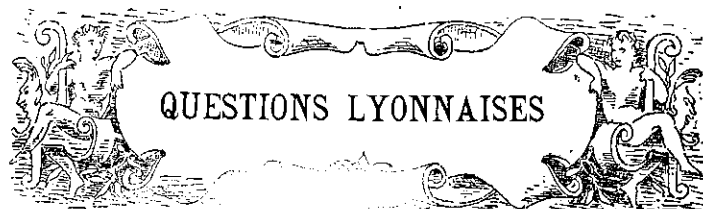
A l'issue du banquet, les délégués auront pleine liberté de visiter individuellement ou en corps l'Exposition coloniale.

Le lundi 15 octobre, à 7 heures du matin, visite du Pont-Transbordeur.

Départ à 8 heures, sur un bateau de la Compagnie Chambon. Visite de la rade, des îles et des ports.

Déjeuner à midi, au restaurant de la Falaise, offert par le Syndicat général du Bâtiment des Bouches-du-Rhône aux délégués et aux membres de leurs familles qui les auront accompagnés à Marseille.

Retour en ville effectué par un service des tramways. Visite des principaux monuments et usines.



LA NOUVELLE GARE DES BROTEAUX

Les passages à niveau sont-ils enfin supprimés? Cette cause d'interruptions fréquentes pour la circulation; cette gêne considérable pour la population de plus en plus dense et les industries de plus en plus nombreuses de l'Est de Lyon, gêne qui se manifestait déjà en 1883, si l'on se reporte à l'avis émis par la Chambre de commerce le 26 avril de cette année; cette véritable obstruction, depuis que le nombre des trains et la multiplicité des manœuvres s'accroissaient dans d'énormes proportions, à partir de 1890, date de l'ouverture de la section de Collonges à Saint-Clair. Pas encore complètement. Mais apparaît une amélioration sensible, par le fait du passage de 82 trains de marchandises sur la nouvelle plate-forme, passage s'effectuant depuis la nuit du 2 au 3 septembre dernier. C'est un acheminement du P.-L.-M. à travers le nouveau Lyon, et cela permet de déplacer sur la plate-forme haute la gare de la Part-Dieu, en vue de l'achèvement des travaux.

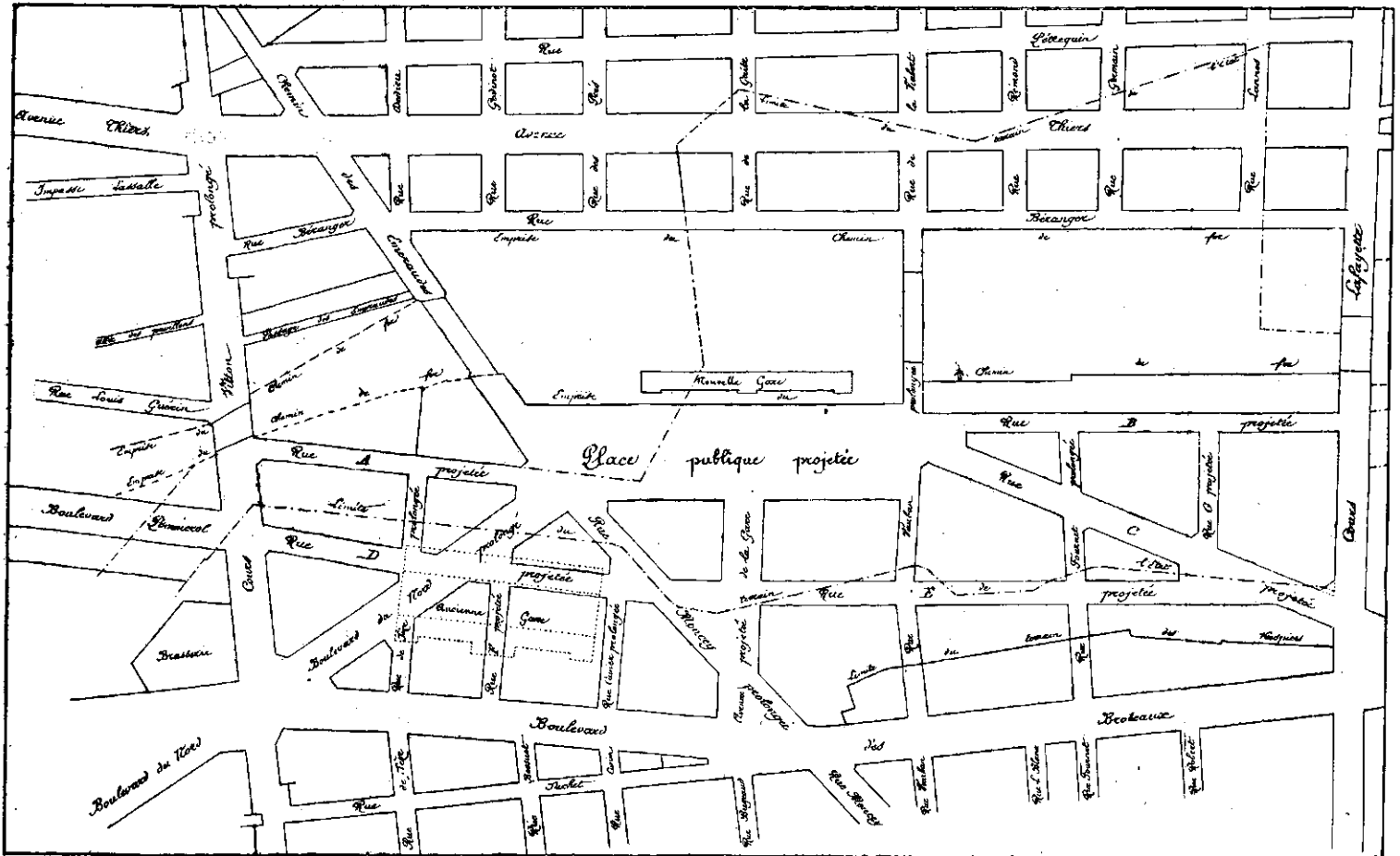
Il semble que, maintenant, les travaux soient poussés avec

plus d'activité que naguère. Ce qui nous porte à nous l'imaginer, c'est que l'œuvre de chaque jour est visible et que les progrès sont palpables. Les matériaux, déchargés par la colossale grue se mouvant le long de la façade de la gare, sont mis en place par la sapinière de M. Vial avec une étonnante facilité. Du côté de la place publique projetée, les moellons de pierre blanche, du côté du hall les plotets en laitiers des hauts fourneaux de Chasse, agglomérés avec du ciment, se superposent avec continuité d'heure en heure. C'est là le travail apparent, dont le développement se constate journellement à chaque visite du chantier. Il n'en était pas ainsi, quand il s'agissait d'établir les fondations.

cialités, avec quel soin les ingénieurs l'ont-ils vérifié ? On ne saura jamais assez le dire.

A la date fixée du 1^{er} octobre 1907, la nouvelle gare fonctionnera. Pour cela, toutes les mesures sont prises. En effet, le 2 octobre prochain, il sera procédé à l'adjudication des terrassements et des constructions d'égouts, de chaussées et de trottoirs du quartier à créer. Au printemps prochain, aura lieu la mise en œuvre.

D'après le plan ci-joint, il est aisé de se rendre compte de l'importance des travaux à exécuter. Dressé par le service de la Voirie, il a été approuvé ; par suite, on ne peut y prévoir aucune modification. Si certains intérêts sont lésés, ceux,



LE NOUVEAU QUARTIER DE LA GARE DES BROTEAUX

0 20 40 60 80 100 200

Des pieux en béton armé, couronnés par des dalles du même béton armé, multipliés sur une vaste étendue, ont été enfoncés par compression mécanique du sol, d'après le système Dulac, qui était peut-être moins rapide que le nouveau système du Pilotis Simplex, d'importation récente. Besogne non mince et point capital de l'entreprise. De plus, on est allé, ici et là, jusqu'à la cote 161, pour y couler le béton, la nappe d'eau du Rhône étant à la cote 164, le terrain naturel à celle de 167 ; telles sont les assises de l'infrastructure des constructions et du hall. Le hall, d'une longueur de 180 mètres, se prolonge, de part et d'autre, par des abris métalliques, si bien que, sur une longueur totale de 400 mètres, un travail gigantesque a été effectué. Outre les égouts collecteurs, des passages souterrains pour les voyageurs — une entrée et une sortie indépendantes l'une de l'autre — et un passage pour les bagages avec monte-charges ont été établis, avant d'atteindre le niveau des rails, qui est exactement à la cote de 172,85 d'altitude.

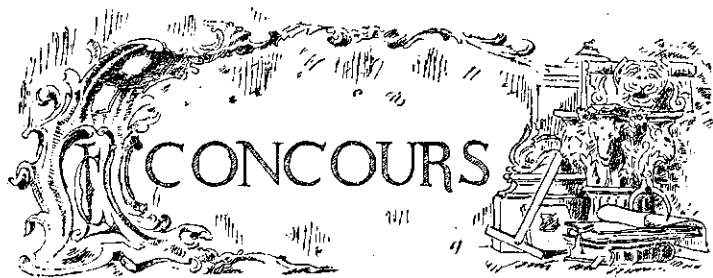
Tout cela ne se voyait pas ; tout cela sera masqué. Avec quelle précaution les conducteurs de travaux ont-ils surveillé cet important et dur travail d'ouvriers de toutes spé-

entre autres, de M. Germain-Pernet, qui a commis l'imprudence de construire d'une façon définitive sur un terrain à bail expirant le 1^{er} avril prochain, par contre est avantagée l'Administration des Hospices, dont les terrains augmentent considérablement de valeur. Je sais que la critique est facile, mais ce n'est pas une raison pour ne pas dire les déficiences qu'un examen sérieux m'a fait entrevoir. Pourquoi, par exemple, ce coude, cette *baïonnette*, en terme du métier, de la rue Bossuet ? Quelle en est l'utilité ? Et si les autres rues, dans leur partie existante, n'avaient que 12 mètres de large, pourquoi ne pas les élargir dans le nouvel îlot ? Cela contribuerait, tout au moins, à diminuer la surface des quadrilatères à couvrir de maisons à loyer, surface que l'on pourrait trouver trop grande, même en envisageant l'éventualité de cours intérieures. Un plan, antérieur à celui-ci, proposé par la Compagnie P.-L.-M., ne présentait pas ces défauts (1) ; c'est mon idée, que je ne défends pas outre mesure. Peut-être des raisons supérieures, ignorées du public, font-elles prévaloir cet état de choses. Il importe, quand même, de si-

(1) Voir également l'avant-projet proposé par un groupe d'architectes, et publié dans *la Construction Lyonnaise* du 16 avril 1904.

gnaler le choquant, le bizarre même, de façon à ce qu'on y remédie dans la mesure du possible, et si cela est possible. Quand l'intérêt de la Ville est en jeu, il serait bon ne de pas dédaigner les dires de ceux qui ne font pas partie du Conseil exécutif.

A. TUORIOP.



NICE

LYCÉE DE GARÇONS

Modifications au programme.

Le Maire de Nice nous communique les modifications suivantes au programme du concours pour le projet d'un nouveau Lycée de garçons, que nous avons publié dans notre numéro du 1^{er} septembre dernier :

1° Le délai de remise des projets est prolongé jusqu'au 31 décembre prochain ;

2° Le détail estimatif sera dressé, non d'après la série de prix de la ville de Paris, mais d'après celle de la Société Centrale des Architectes français (édition 1905) ;

3° Les dessins pourront être présentés collés sur châssis, sans qu'il soit rien changé aux autres prescriptions ;

4° Après la décision du Jury, les projets présentés seront exposés publiquement ;

5° Le dernier alinéa du programme est complété comme il suit : ... « que la Ville de Nice a l'intention de construire que peu à peu, et par parties, selon ce qu'elle jugera utile, le nouveau Lycée, sous la direction de ses services techniques ou par tout autre moyen qu'elle croira convenable... »

TOULOUSE

HÔPITAL SUBURBAIN

La Commission administrative des Hospices civils de Toulouse ouvre un concours, entre tous les architectes français, pour un projet de construction d'un hôpital suburbain de 500 lits. Le concours sera à deux degrés : 1° concours sur titres ; 2° concours sur plans et devis.

Pour tous renseignements, MM. les Architectes sont priés de s'adresser au secrétariat des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, où devront parvenir, avant le 25 octobre courant, les demandes accompagnées des pièces exigées, pour la connaissance desquelles une note est tenue à la disposition des candidats par l'Administration.

BÉZIERS

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Un concours est ouvert, entre tous les architectes français, pour la construction, à Béziers, d'habitations à bon marché.

Les primes aux projets classés sont :

1° Objet d'art offert par le Président de la République et 100 francs ;

2° Objet d'art offert par le Ministre du commerce et 50 fr. ;

3° Médaille offerte par la Société des habitations à bon marché *les Cités Jardins* d'Amérique, de M. G. Benoît-Levy.

4° Médaille offerte par le Conseil général de l'Hérault.

Les projets doivent être déposés le 18 octobre, avant midi, au siège du Comité, allées Paul-Riquet, 74, à Béziers. Le Jury se réunira le 20 octobre.

CLERMONT-FERRAND

AGENT VOYER

Le lundi 19 novembre 1906, il sera ouvert, en l'hôtel de la Préfecture, à Clermont-Ferrand, un concours pour l'admission à l'emploi d'agent voyer cantonal.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la Préfecture du Puy-de-Dôme et au Ministère de l'intérieur (service vicinal), rue Cambacérés, 7, où les candidats domiciliés à Paris peuvent en prendre connaissance tous les jours, de 10 heures à 5 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

A PROPOS DU CONCOURS DE MIRIBEL

Le Concours pour la construction d'une Ecole de Filles et d'une Ecole Maternelle à Miribel, dont nous avons publié le résultat, a été l'objet d'une réclamation de la part de quelques concurrents. Le préfet de l'Ain, après enquête, a fait connaître aux protestataires que leur réclamation était sans fondement. Il résulte en effet du procès-verbal du jugement que les opérations de classement ont été parfaitement régulières : pour être exactement fixés sur cette question et renseigner ceux de nos lecteurs qu'elle intéresse, nous publions en entier ce document que nous avons pu nous procurer, les critiques qu'il contient de divers projets pouvant être mises à profit dans des cas analogues et permettre à des concurrents d'éviter certaines causes d'élimination.

Ouvert le 20 juillet 1906, le concours pour l'école de filles et l'école maternelle a été clos le 10 août 1906, date définitivement fixée pour le dépôt des projets.

Onze projets ont été présentés à l'époque prescrite ; un projet portant la devise *Un timbre de cinq centimes dans un cercle*, est arrivé le 11 août 1906 ; vu son peu de retard, nous avons cru devoir l'accepter.

Ce qui fait que douze concurrents sont restés en présence.

Suivant les indications du programme, le Jury a été formé de six membres du Conseil municipal : M. GAUTHIER, maire de Miribel ; MM. BOMBOURG, CHAMBÉRON, PENARD, VALET et DOUX, conseillers municipaux ; d'un géomètre, M. VAYSSE ; de l'agent voyer de Montluel, M. ROYET, et de deux architectes, MM. BOISTARD et MEYSSON.

Le mardi 21 août, à 9 heures du matin, le Jury s'est réuni dans la grande salle de la mairie, où avaient été disposés, contre les murs et sur des chevalets, les douze projets et a commencé ses opérations.

Après une revue générale de tout le concours, le Jury a constaté que la moyenne des projets était bonne, que quelques-uns étaient vraiment remarquables, mais évidemment trop riches pour le quartier où le groupe scolaire devait être construit.

A la suite de ce premier examen, une première élimination a été faite, dans laquelle ont succombé deux concours, non pas mauvais, mais évidemment insuffisants comme étude ; ce sont : *R. F.* ; *Age quod agis*.

Une seconde élimination a éloigné quatre autres projets qui, à des qualités très intéressantes, joignaient des défauts de composition évidents qui ne pouvaient disparaître que par un remaniement complet ; ce sont : *Timbre de un centime*, dont les logements des institutrices n'ont aucune pièce indépendante, qui démolit le bâtiment existant et dont les water-closets ne peuvent être surveillés des classes ;

Bona fide, qui a une façade trop importante sur une rue de 6 mètres de largeur ; dont les cours sont encaissés et de surface insuffisante ; dont les water-closets n'ont pas d'aération et sont sans surveillance possible ; et dont le chiffre de dépense nous a paru bien faible, vu la surface des bâtiments à construire ;

Trèfle à quatre feuilles, qui a une façade trop importante sur une rue de 6 mètres de largeur ; dont la cour des filles est morcelée au bénéfice des jardins des institutrices ; dont les water-closets des filles ne peuvent être surveillés des classes ;

Au Travail (deux projets), dont l'école maternelle n'a pas

de préau, la classe de 70 élèves formant préau fermé au moment des récréations ; dont les classes ont une mauvaise proportion et dont l'une est éclairée par bout, face au professeur.

Nous n'avons pas pu tenir compte de son second projet, qui suppose l'acquisition d'un terrain contigu.

Après ces deux éliminations, six projets restaient en présence, savoir : *Salus Populi* ; *Omnia per laborem* ; *Disque rouge* ; *Timbre de cinq centimes* ; *Z* ; *Etoile rouge*.

Devant ces six projets, un examen critique a été de nouveau fait par chacun des membres du Jury.

Le projet *Z*, d'un bon plan, satisfaisant à toutes les exigences des règlements, a été éliminé pour ses façades peu étudiées.

Puis, il a été décidé que, vu le peu de largeur de la rue Marin (6 mètres), il n'y avait pas lieu de placer sur rue la façade des écoles et qu'il fallait, puisqu'on le pouvait, conserver le bâtiment existant ; ce qui a éliminé :

Salus Populi, qui a une grande façade sur la rue Marin, une cour spéciale pour les water-closets, ce qui rend leur surveillance impossible ; qui a des dégagements trop considérables pour une école de cette importance. De plus, le devis au mètre carré est par trop succinct.

Omnia per laborem, qui a une façade trop importante sur la rue Marin et qui supprime le bâtiment existant ; dont les water-closets ont une surveillance difficile des classes et dont les dégagements sont trop considérables pour une école de cette importance. De plus, il n'y a pas de communication entre l'école des filles et la rue de l'Asile, à moins de passer par le préau fermé de l'école maternelle.

Disque rouge, qui a sa façade sur la rue Marin, des circulations trop considérables pour une école de cette importance ; dont la cour maternelle est absolument encaissée et dont la classe maternelle de 70 enfants est éclairée par bout face au professeur.

Timbre de cinq centimes, qui a une façade très étudiée, mais trop importante sur une rue de 6 mètres ; qui démolit le bâtiment existant et qui n'a aucune communication entre la rue Marin et la rue de l'Asile.

Enfin, ces quatre projets sont d'un prix assez élevé.

Etoile rouge (deux projets). Il est donc resté le projet *Etoile rouge*. C'est la variante du projet B qui a été admise.

Le plan est simple, le parti franc : Donnant sur la rue Marin, bénéficiant, en quelque sorte, de l'air de la rue, vaste cour carrée des filles avec préau couvert ; dans le fond et parallèlement à la rue Marin, quatre classes, ni trop longues, ni trop larges, parfaitement éclairées et très bien orientées ; puis, derrière l'école maternelle, reliée à l'école des filles par un passage couvert, attenant à l'école maternelle, le préau et la cour des petits ; sur la rue de l'Asile, le bâtiment des logements, absolument indépendant des deux écoles. L'auteur du projet se sert aussi de la maison existante pour loger quelques adjointes. Enfin, il est à remarquer que c'est un des projets les meilleur marché.

Nous demandons cependant qu'au cas où le Conseil municipal ratifierait notre jugement et donnerait le prix et l'exécution au projet dont la devise est *Etoile rouge*, on demande à l'auteur de supprimer, dans la façade principale, ses deux petites portes un peu étroites, pour les remplacer par une seule et grande porte, dans l'axe du bâtiment, surmontée d'un beau motif décoratif ; d'établir sur la rue de l'Asile, en plus de l'entrée des logements, une entrée spéciale pour les enfants venant de cette partie du village, et que cette entrée, assez large, soit indépendante des logements ; d'agrandir le préau des filles et de fermer le préau de l'école maternelle.

Avant de clore ses opérations, le Jury s'est de nouveau félicité d'avoir eu à juger un concours de cette valeur, et les architectes, qui ne se sont pas décidés sans peine à ces éliminations successives, ont émis le vœu de récompenser par une somme d'argent, si petite soit-elle, les auteurs des projets : *Timbre de cinq centimes*, *Disque rouge*, *Omnia per La-*

borem, *Salus Populi*, projets en tous points remarquables, mais évidemment trop riches et peu en harmonie avec le terrain où doit s'élever le groupe scolaire.

Fait à Lyon, le 22 août 1906.

Suivent les signatures.

REVUE DES JOURNAUX, DES LIVRES ET DES REVUES D'ART

La statue de « l'Homme de la Roche » a longtemps passionné, à Lyon, l'opinion publique, à cause du mystère qui entourait le personnage qu'elle représentait, mystère qui n'est point encore tout à fait éclairci, malgré les recherches de nos archéologues, et notamment de feu le baron Raverat. Aussi, l'entrefflet du *Salut Public*, qui apprenait qu'il existait à Vienne un portrait du « bon Allemand », a-t-il été particulièrement remarqué. Le *Salut* nous apprend que trois Lyonnais, curieux et fureteurs, ont été très étonnés de trouver, dans une des somptueuses salles des Musées impériaux de Vienne, un portrait du bienfaiteur de notre ville, portrait peint par Albert Dürer en 1526. Cette peinture, exécutée sur bois, est un carré de 0,37 de côté et porte le monogramme du peintre de Nuremberg, les lettres A D, disposées selon son usage, avec les armes de Cléberg : trois trèfles sur une colline de sable. Celui-ci est représenté sans barbe, avec de courts cheveux noirs, et montre une physionomie plutôt acerbe et dure. Le gendre de Cléberg vendit le portrait de son beau-père à l'empereur Rodolphe II, un des fondateurs des collections artistiques de la maison de Habsbourg. Le même musée contient aussi les clefs de Lyon, exigées en 1814 par les Autrichiens, lors de leur entrée dans la ville. Elles sont en vermeil et représentent le Rhône et la Saône quant à l'une ; l'autre est terminée par un symbole du Code civil. Elles avaient été offertes en 1805 à Napoléon I^{er}. On voit, à côté des clefs de Lyon, celles de Langres, de Troyes et d'autres vieilles cités françaises, trophées orgueilleusement conservés de nos glorieuses défaites et de bien douloureux moments.

*
**

Le *Journal des Praticiens* publie un magistral article de M. le D^r Louis Rénon sur l'imprudencence de nos députés, qui veulent prendre comme base de l'impôt sur le revenu le prix du loyer d'habitation. « A l'heure, dit-il, où nous faisons une campagne énergique pour la salubrité de l'habitation, où nous admettons comme un axiome que la tuberculose est la maladie de l'obscurité, où nous protestons de toutes nos forces contre le surpeuplement des logis, beaucoup de citoyens, sur la foi de nos principes d'hygiène sociale, n'ont pas hésité à restreindre leurs autres dépenses et, selon leurs ressources respectives, à payer cher la place, l'air, la lumière, pour la santé de leur famille. Et ce serait le moment choisi pour imposer le logement, en le considérant comme un signe de richesse ! Cette base fiscale pousserait les classes populaires à s'entasser à nouveau dans des réduits mal éclairés, dans un encombrement et dans une hygiène des plus douteuses ! Et je ne parle pas des chefs de familles nombreuses, obligés de louer de grands espaces pour loger tous leurs enfants. L'Etat, les classant parmi les riches, les grèverait au maximum, tandis qu'il dégrèverait les célibataires, dont certains, comme j'ai pu m'en rendre compte, bien que quatre à cinq fois millionnaires, habitent des appartements de 1.000 à 1.500 francs. L'impôt sur le revenu, basé sur le loyer d'habitation, n'est pas juste. Il est, de plus, contraire aux principes d'hygiène que nous nous honorons de développer, et il ferait perdre rapidement tous les bénéfices de la campagne ardente que nous menons en faveur de la santé publique. »

*
**

Dans le *Bulletin de l'Association provinciale des Architectes français*, nous trouvons la suite des rapports présentés aux séances du Congrès d'Avignon et de Marseille et le texte du décret portant création à Lyon d'une Ecole régionale d'Architecture.

La création de cette école à Lyon répond vraiment à un besoin, mais ce besoin pouvait, il semble, être bien parfaitement satisfait en dotant simplement nos cours de l'Ecole des Beaux-Arts de quelques classes annexes et de quelques séries nouvelles

de leçons et d'enseignement. Il n'y a plus vingt élèves dans les deux années de la section d'architecture et l'utilité ne paraît pas flagrante de fonder, à côté du Palais Saint-Pierre, une Ecole spéciale nouvelle. M. Huguet suffisait à sa tâche, et ses élèves, tous, se contentaient de ses cours. Il eût suffi qu'on lui adjoignît un jeune professeur de droit qui professât la législation spéciale de la construction et de la propriété bâtie et aussi un mathématicien, aimable si possible, qui professât les lois de la résistance des matériaux et étudiât avec nos futurs architectes ce qu'ils ont besoin de savoir de la physique et de la chimie appliquées à l'architecture.

* *

M. Naquin de Lippens avait, dans un des derniers *Bulletins*, étudié les méfaits de la céruse sur les ouvriers du bâtiment, notamment les peintres.

L'étude, très documentée, très savamment présentée, semble tendre à une conclusion vraiment dangereuse et paradoxale. La céruse, veut-on dire, n'est pas un danger. Ce que l'on appelle « le saturnisme » est un état de débilité et de maladie dû à l'excès de boissons alcooliques, à une vie mal équilibrée de surmenage physique et de manque de repos bien compris, de saine et simple alimentation. Les ouvriers peintres qui font du saturnisme sont des tuberculeux, des alcooliques, des syphilitiques, des bambocheurs... Il faut se garder de pareille opinion. La céruse est un poison, un danger constant, et plus de gens s'y exposent et s'y exposent plus longtemps, plus grandes sont les chances d'intoxication.

Dans le feuilleton du 23 août du *Journal des Débats*, M. le D^r Daremberg étudie, au point de vue médical, cette question si poignante de « l'empoisonnement par le plomb ». L'intoxication, dit-il, « peut se développer très lentement ou très rapidement chez les ouvriers qui manient le plomb ou ses composés. Il semble que plus les sujets sont jeunes, plus ils sont vite contaminés. Les jeunes poudreuses de porcelaine de Limoges présentent des troubles nerveux d'encéphalopathie saturnine, qui ressemblent aux symptômes si variés de la méningite. M. Mosny a vu un fondeur de plomb présenter, à dix-neuf ans, après un an de travail, des accidents graves de coliques sèches et de délire saturnin. En outre, ses urines contenaient de l'indican, c'est-à-dire une matière colorante bleue, qui, d'après les recherches récentes que j'ai faites avec M. Perroy, directeur du laboratoire municipal de Cannes, indiquent que le rein et le foie du malade fonctionnent mal. Voilà un sujet qu'il faut arracher à sa profession qui le tuera rapidement... S'il persiste à se faire empoisonner par le plomb, il verra sa capacité de travail s'amoinrir rapidement et disparaître progressivement. S'il se marie, il procréera des êtres malingres ou atteints de déchéance cérébrale... En France et en Angleterre, la mortalité des ouvriers peintres, imprimeurs, plombiers, dépasse environ de moitié la mortalité des ouvriers du même âge ». Pour se préserver des méfaits du saturnisme, il faut prendre de telles précautions que les médecins et les savants qui les ont énoncées, seraient bien incapables de les suivre à la lettre, avec régularité et persévérance... L'hygiène sociale doit donc se substituer à l'hygiène individuelle et ses préceptes peuvent se résumer en une seule phrase : « Il faut remplacer le plomb partout où ce remplacement est possible ». Or, il est possible de remplacer le plomb dans l'industrie qui provoque le plus grand nombre de cas de saturnisme. On peut, dans les produits employés par les peintres en bâtiment, remplacer le blanc de plomb par le blanc de zinc. On avait prétendu que la peinture à base de zinc était d'un prix plus élevé que la peinture au blanc de plomb. M. Livache a constaté qu'elle se bornait à un supplément de 3 fr. 60 pour trois couches appliquées sur une surface de 100 mètres carrés. Cette élévation de prix n'a aucune importance, et, dans la pratique, quand les anciennes routines seront abandonnées, on verra que la peinture au blanc de zinc additionné de sulfate de baryte, pour lui donner du corps, ne coûte pas plus cher que la peinture à la céruse. Il faut donc que cette substitution s'opère de gré ou de force... Quand l'Etat peut soustraire une partie importante de nos concitoyens à l'action d'un poison inutile, il doit agir ».

Cet article, aussi bien étayé qu'agréablement et fortement écrit, défie toute réfutation. Il est pour nous l'inéluctable expression de la vérité.

* *

Les journaux de Lyon ont tous parlé des séances du Congrès

pour l'avancement des sciences, et tous leurs lecteurs ont retenu cet avis : que le fléau lyonnais des moustiques pouvait être arrêté si les propriétaires d'immeubles voulaient bien s'y prêter : Les larves se développent, a-t-on démontré, dans les fosses d'aération de maisons pourvues de water-closets à chasse d'eau. Les moustiques s'échappent ensuite au-dessus des toits par la colonne d'aération. Il faut donc que propriétaires ou gérants d'immeubles fassent disposer au-dessus de ces colonnes, ordinairement en poterie ou en grès, des toits métalliques à trame fine, empêchant les moustiques de s'échapper. Pour ne pas que ces toiles périssent trop vite, elles doivent être de cuivre, le fil de fer, même galvanisé, s'oxydant avec rapidité.

* *

La Construction Moderne a consacré un de ses bons articles aux fossés du Louvre. On sait que le Louvre, dans l'esprit de ses derniers architectes au XVII^e siècle, devait être entouré de fossés qui devaient mettre le roi à l'abri des émeutes populaires qui menacèrent sa minorité. Aussi Perrault a-t-il fait figurer sur ses plans les fossés et les soubassements nécessaires à l'édifice. Ces documents sont précis et définitifs. Cependant, ces fossés n'ont jamais existé : c'est simplement que pour réaliser le projet de Perrault il eût fallu se livrer à des expropriations jugées trop dispendieuses. On a dû ajourner, pour simple raison d'argent, l'achèvement de l'édifice. Doit-on, de notre temps, le terminer ? Cela ne nuira pas à la solidité du Palais, puisque tout a été préparé et prévu pour cet usage. Cela enlèvera même l'insupportable humidité des salles du rez-de-chaussée. Enfin le Louvre y gagnera en unité et en beauté. C'est dans le but de mettre au jour les soubassements décorés par Perrault et de rendre aux façades leur ensemble et leur harmonie que M. Redon veut rétablir le Fossé du Louvre. Le lui permettra-t-on ?

* *

M. Raymond Cox, le très savant et très sympathique conservateur du Musée des tissus de la Chambre de commerce de Lyon, a organisé, au Musée Galliéra, une Exposition de la soie, où une partie rétrospective embrassait tout le XIX^e siècle. Il est intéressant d'y suivre les variations de la politique et d'y trouver le reflet des événements du jour. Sans doute les Revues d'art en publieront le compte-rendu et préciseront nos souvenirs en nous présentant les satins brochés de soies polychromes et les velours Grégoire du commencement du siècle. Il a été fait, autour de cette exposition, comme une conspiration du silence. Il en serait sans doute tout autrement s'il s'agissait d'une industrie marseillaise exhibée à Paris.

Le Musée Galliéra présente, pour l'instant, aux visiteurs, une exposition de la Dentelle. La revue *Art et Décoration* y consacre en entier son numéro de septembre. On trouvera dans ce fascicule un guide clair et élégant du visiteur et un très agréable résumé de l'histoire de la Dentelle. Nous avons souvent regretté que les broderies et guipures de notre Musée des Tissus n'aient pas été aussi longuement étudiées par M. Cox, que les étoffes dont il a le soin et la garde, et, quoi qu'on en dise, une histoire de la Dentelle n'avait pas encore été offerte au public, à la fois rapide, pratique et simple. Ce numéro d'*Art et Décoration* comblera les désirs de bien des amateurs.

F. FRANÇON.

DIRECTION

DU

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE DE LYON

Le *Journal Officiel* du 29 septembre dernier publie l'avis suivant :

« Par arrêté du 21 septembre 1906, M. AURIC, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées de 1^{re} classe à Valence, a été autorisé à accepter les fonctions de directeur de la Voirie municipale de Lyon. Il sera considéré comme étant en service détaché. Ces dispositions auront leur effet à date du 1^{er} octobre 1906. M. Auric restera chargé, sous les ordres de M. Clerc, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, du règlement des comptes de l'entreprise de construction du pont sur le Rhône à Valence. »

M. Hivonnait, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, que vient remplacer M. Auric, avait la direction du service de la Voirie depuis 1900.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

**** ALLIER.** — Le cimetière de *Moulins* doit être pourvu de caveaux provisoires : le crédit prévu est de 4.400 francs. — Le Ministre des travaux publics vient d'approuver le projet de tracé et de terrassement de la ligne de Laferté-Hauterive à Gannat, présenté par la Compagnie P.-L.-M.

**** ALPES-MARITIMES.** — Un groupe scolaire, dont le devis est de 202.500 francs, va être édifié à *Cognes*. — Un crédit de 6.900 francs est affecté au pavage de la rue principale de *Roquebrune*.

**** ARDÈCHE.** — Le Maire d'*Aubenas* est autorisé à traiter de gré à gré pour les travaux de pavage de la rue Champalbert, ainsi que pour ceux d'aménagement de locaux scolaires à l'ancien collège de la ville.

**** DRÔME.** — Une somme de 3.000 francs, pour réparations urgentes à l'École d'Arts décoratifs, a été votée par le Conseil municipal de *Valence*, qui a accepté en principe la création de deux nouvelles écoles mixtes, avenue Victor-Hugo et quartier de l'Est.

**** DOUBS.** — Le Conseil municipal de *Besançon* a décidé la construction d'un hôtel des postes ; la dépense sera de 625.640 francs, y compris l'acquisition du terrain.

**** HAUTE-SAVOIE.** — Les travaux projetés pour la restauration des écoles de *Malagny* et de *Germagny* viennent d'être approuvés par M. le Ministre de l'Instruction publique et subventionnés sur les fonds de l'Etat par une allocation s'élevant à 2.885 francs.

**** ISÈRE.** — A *Bourgoin*, une nouvelle voie va être ouverte à l'Oiselet, pour aboutir à la place de la République ; le devis d'aménagement s'élève à environ 13.000 francs. Un réseau d'égouts se construit rue de la Glacière. — Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de *Saint-Marcellin* a voté un emprunt de 90.000 francs pour l'adduction des eaux de la source Pilhon-Laurent. Une Commission a été nommée au sein du Conseil municipal, en vue d'étudier la construction d'une salle de conférences et la restauration de la mairie. Des travaux approuvés par le préfet doivent être effectués aux bâtiments du collège, en vue de l'adjonction d'une école supérieure de garçons.

**** LOIRE.** — Le Conseil municipal de *Saint-Bonnet-le-Château* a donné son approbation au nouveau projet de déviation du chemin de service non reconnu reliant les chemins de Montrond, Saint-Bonnet à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte. Adhésion également a été donnée à divers projets de réparations à exécuter aux écoles publiques.

**** RHÔNE.** — Prochainement, seront mis en adjudication publique, à *Condrieu*, les travaux de canalisation et fourniture de fonte, s'élevant à 250.000 francs. — Le Conseil général a voté : à la commune de *Mornant*, une subvention pour la reconstruction de son cimetière ; à la commune de *Saint-Rambert-l'Île-Barbe*, un crédit de 3.300 francs pour sa participation aux travaux de couverture du ruisseau de Rocheardon ; à la commune de *Saint-Sorlin*, une subvention de 2.200 francs pour l'installation d'un réseau téléphonique. — Le Conseil municipal de *Lyon* est saisi d'un rapport du maire demandant l'autorisation de passer les actes d'achat de terrain en vue de la construction d'un groupe scolaire dans la rue Béchevelin.

**** SAVOIE.** — La Municipalité de *Seythenez* a décidé la construction d'un pont en maçonnerie et ciment armé, au col de Tamié ; ce pont aura une longueur de 126 mètres ; il se composera de deux arcs en maçonnerie de 42 mètres d'ouverture et de deux autres de 13 mètres. La chaussée sera supportée par un tablier avec trottoirs en encorbellement en ciment armé. Très coquet, le pont fera valoir le paysage, comme il contribuera, au bien-être des habitants d'alentour.

Il réunira les deux sections de la commune, que sépare le ravin de Tamié, profond de 52 mètres à l'emplacement du pont projeté. La dépense est évaluée à 110.000 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Rentrée des classes de l'École nationale des Beaux-Arts et des écoles de dessin.

La rentrée des classes aura lieu : pour l'École nationale des Beaux-Arts, le lundi 8 octobre, à 8 heures du matin (inscription des nouveaux élèves au secrétariat, Palais des Arts, place des Terreaux, tous les jours, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir) ; aux Ecoles municipales de dessin pour les adultes des deux sexes, le mardi 9 octobre ; pour les cours de dessin géométrique, de géométrie descriptive et de perspective appliqués aux dessins de machines, de chaudronnerie, de serrurerie et autres, le 8 octobre ; ces derniers cours, pour lesquels l'inscription est gratuite, durent d'octobre à juillet et ont lieu trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, le soir, de 8 à 10 heures ; âge d'admission, douze ans.

Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

ÉCOLE DE LA MARTINIÈRE, rue des Augustins, 9. — *Mécanique appliquée*. Professeur M. Anstett. Mardi et vendredi à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — *Géométrie descriptive et coupe des pierres*. Professeur M. Barbier. Mercredi et samedi, à 8 heures. Première leçon le 3 octobre. — *Résistance des matériaux*. Professeur, M. Novat. Lundi, à 8 heures. Première leçon le 8 octobre. — *Constructions civiles*. Professeur, M. Novat. Mercredi et samedi, à 8 heures. Première leçon le 10 octobre. — *Electricité industrielle*, 2^e année. Professeur, M. Hautier. Mercredi, de 8 heures à 10 heures. Première leçon le 3 octobre.

GUILLOTIÈRE, rue Charpenay, 19 (Immeuble de la Société). — *Dessin pour les menuisiers et les ébénistes*, 1^{re} année. Professeur, M. Delamaison. Lundi et jeudi, à 8 heures. Première leçon le 1^{er} octobre. — *Dessin pour les menuisiers et les ébénistes*, 2^e année. Professeurs, MM. Moyroud, menuisier, et Delamaison, ébéniste. Mardi et vendredi, à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — *Epures au cordeau*. Professeur, M. Moyroud. Mercredi et samedi, à 8 heures. Première leçon le 3 octobre. — *Dessin pour les serruriers*, 1^{re} année. Professeur le 1^{er} octobre. — *Dessin pour les serruriers*, 2^e année. Professeur M. Coudant. Lundi et jeudi à 8 heures. Première leçon le 2 octobre. — *Ornement au marteau*. Professeur, M. Barioz. Lundi et jeudi, à 8 heures. Première leçon le 1^{er} octobre. — *Dessin pour les ferblantiers, tôliers, etc.* Professeur, M. Michalon. Mercredi et samedi, à 8 heures. Première leçon le 3 octobre.

Diplôme de fin d'études de l'École centrale lyonnaise.

Le Conseil d'administration de l'École Centrale Lyonnaise a accordé comme suit les brevets et diplômes aux élèves sortis de l'École en 1906, après avoir terminé leurs examens de fin d'études :

1^o *Brevets de spécialisation* (électro-technique) (ordre alphabétique) : MM. Guillaume, Ichat, Roca, Thévenin, Vincent. — (Travaux publics, langue arabe) : MM. Berthier, Louis.

2^o *Diplômes d'ingénieurs stagiaires* (ordre de mérite). — Diplômes de 1^{re} classe : MM. Bayle, Gander, Duval, de Furmichon, Renaud F., Bral, Lamouroux, Remilieux, Donin, Savy, Jossierand, Pey. — Diplômes de 2^e classe : MM. Allaire, Grandjean, Ferrand, François, Beau, Legrand, Berger, Berthier, Laurent, Andreux, Fornas, Sido, Renaud, L. Royer,

Chevassu, Flachard, Lambert, Charpentier, Bicot, Martin D., de Prandières, Guimard.

Certificats d'études : MM. Astier, Fabre, L'Homme, de Prailles, Garin, Savarian, Martin C., Bénielli, M. Borel, empêché, sera classé ultérieurement.

Substitution de la Compagnie O.-T.-L. à la N.C.-L.-T.

Par décret du 29 août dernier, est approuvée la substitution à la Nouvelle Compagnie Lyonnaise de Tramways de la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, comme cessionnaire et rétrocessionnaire des lignes de tramways suivantes : Lyon-pont-Lafayette/Asile de Bron, avec embranchement entre l'origine du cours Henri à Lyon, et sa rencontre avec le chemin de grande communication n° 154, dit cours Richard-Vitton, et avec prolongement de l'asile à Bron-Village, d'une part, et du cours Henri à Genas, d'autre part ; Lyon place des Cordeliers / cimetière de la Guillotière, avec prolongement jusqu'aux Ecoles, à Monplaisir-la-Plaine ; Lyon rue Casimir-Perrier / gare des Brotteaux, parc de la Tête-d'Or ; Lyon place des Cordeliers / Cusset-Villeurbanne, avec embranchement place de la Bascule à la place Croix-Luizet et Vaulx-en-Velin.

Blanchiment des maisons en 1907.

Les dispositions et règlements relatifs au blanchiment, crépissage et nettoyage des maisons dont les murs de façade, allées, cours, clôtures, escaliers, pignon, etc., sont dégradés ou en mauvais état de propreté, sont applicables, en 1907, aux immeubles du 1^{er} arrondissement (partie nord), ayant pour limites : à l'est, l'axe du Rhône (de la rue Dauphine à la montée Bonafous) ; à l'ouest, l'axe de la Saône (de la passerelle Saint-Vincent à la montée Hoche) ; au nord, l'axe de la montée Bonafous (jusqu'à la montée du boulevard de la Croix-Rousse), l'axe de la montée de ce boulevard, l'axe du boulevard de la Croix-Rousse et l'axe de la montée Hoche ; au sud, l'axe de la rue Dauphine, l'axe de la chaussée sud de la place Croix-Paquet, l'axe de la rue des Capucins, l'axe de la rue du Sergent-Blandan et l'axe de la place Saint-Vincent.

Élection au Conseil des Prud'hommes.

Les élections des 9, 13 et 16 septembre dernier, au Conseil des prud'hommes, bâtiment et industries diverses, ont donné les résultats suivants :

Patrons (1^{re} catégorie), M. Louis BÉRAUD, élu par 30 voix sur 30 votants (électeurs inscrits : 398).

Ouvriers (1^{re} catégorie) : M. Alexandre CUDET, élu par 215 voix sur 366 votants (électeurs inscrits : 2.060). — (5^e catégorie) : M. Jules-Michel DARBON, élu par 129 voix sur 237 votants (électeurs inscrits : 733).

Société des Architectes du Centre de la France.

La Société régionale des architectes du centre de la France a composé comme suit son Bureau pour les années 1906, 1907 et 1908 :

Président : M. PASCAULT Albert, à Bourges ;

Vice-présidents : MM. DAUVERGNE, à Châteauroux, et CAMUZAT, à Nevers ;

Secrétaire général : M. PAULAT, à Nevers ;

Secrétaire adjoint : M. PASCAULT, Gaston, à Bourges ;

Trésorier-archiviste : M. SOUCHON, à Bourges.

Oblitération des timbres de quittance.

Les timbres de quittance doivent être oblitérés par l'apposition à l'encre noire, en travers du timbre, de la date et de la signature du créancier (décret du 27 novembre 1871, art. 2).

Une solution de la Régie, du 25 mars 1897, dit que l'oblitération manuscrite peut avoir lieu à l'encre violette en usage dans le commerce, cette encre étant en principe de couleur noire et teintée de violet, mais n'en est pas moins indélébile.

Lorsque le timbre n'a pas été oblitéré selon les prescriptions ci-dessus, le reçu doit être considéré comme non tim-

bré et l'amende est due par celui qui a signé la quittance (loi du 23 août 1851, art. 23 et 24). Cette amende est de 62 fr. 50 (Rouen, 1^{er} décembre 1898).

La signature apposée sur le timbre n'a pas d'autre objet que de l'annuler ; elle est sans valeur au point de vue libératoire, de sorte qu'une autre signature au pied de la quittance est nécessaire.

Distinctions honorifiques.

Au cours de la soirée de réouverture du théâtre des Célestins, qui a eu lieu le 28 septembre, M. Bernheim, commissaire du Gouvernement près des théâtres subventionnés, venu à Lyon spécialement délégué par le Ministre à cette solennité, a remis la rosette d'officier de l'Instruction publique à notre distingué compatriote Louis BARDEY, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, artiste réputé pour la délicatesse et le goût de ses décorations, et à M. JEANDETTE, que la direction avait chargé, à l'exclusion de nos architectes lyonnais, des transformations du théâtre bien appréciées des spectateurs.

A l'occasion de diverses cérémonies, ont été nommés officiers d'Académie : MM. Gabriel-Antoine BÉC, architecte à Riom ; Joseph-Marie BILLAUDY, dessinateur-architecte à Bourg ; Jean PLOQUIN, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon ; Jean-Marie ROUX, architecte à Saint-Etienne.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 2 au 28 Septembre 1906

LYON

Chemin Saint-Maximin. — Maison. — Propr., M. Bodecher-Picot. — Arch., M. Nevière.

Route d'Heyrieu (Moulin-à-Vent). — Maison. — Propr., M. Touchécouf.

Cours Charlemagne, 27. — Maison. — Propr., Mlles Monin.

Quai de Serin, 9. — Construction. — Propr., MM. Gillet et fils.

Grande rue de la Croix-Rousse, 46. — Maison. — Propr., M. Venet.

Chemin des Mures, 23. — Entrepôt. — Propr., M. Auzolle.

Rue Rossan, 8. — Construction d'une villa. — Propr., M. Sabot-Réné. — Arch., M. Curay.

Chemin de la Scaronne, 17, 17 bis, 19, 19 bis. — Construction de quatre maisons. — Propr., MM. Fahy, Lavergne et Buttin. — Arch., M. Bruyas.

Rue Godefroy, 15. — Hangar. — Propr., M. Clerc. — Arch., MM. Fanton et Duranson.

Rue de la Martinière, angle rue Hippolyte-Flandrin. — Propr., Compagnie Immobilière du 1^{er} arrondissement. — Arch., MM. Clermont et Riboud.

Chemin de Grange-Rouge. — Atelier. — Propr., M. Chantemesse.

Rue Emile-Zola, 14. — Atelier. — Entrepr., MM. Vouillon frères.

Chemin des Verriers, 3. — Hangar. — Entrepr., M. Fahy, fils aîné.

Rue Sébastopol, 16. — Entrepôt. — Propr., M. Faury. — Arch., M. Nevière.

Dépôt de Saint-Just. — Bâtiment annexe. — Propr., Compagnie F.-O.-L.

Rue Louis-Blanc, 2. — Construction intérieure. — Propr., MM. les héritiers Roustan. — Entrepr., M. Emiel fils aîné.

Rue Gorge-de-Loup, 23. — Bâtiment. — Propr., M. Moutarde.

Chemin de Villon, 73. — Maison. — Entrepr., M. Prini.

Rue Sébastien-Gryphe, 71. — Maison. — Propr., M. B. Monin.

Montée Bonafous, 5 bis. — Hangar. — Propr., M^{me} veuve Tolonias.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 8 septembre. — *Mairie de Villeurbanne*. — Construction en cinq groupes de six lots chacun de maisons d'écoles. Montant des travaux, 290.112 fr. 92.

Premier groupe. 1^{er} lot. Maçonnerie. Soumissionnaires : MM. Védrine, 6 p. 100. — Grange, 8,10 p. 100. — Louis Taboury, 10 p. 100. — Canque, 10,25 p. 100. — Peix, 12 p. 100. — Mazier et Plazanet, 15,10 p. 100. — Adj., M. Sautour, 16, rue Monthernard, à Lyon, 15,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot.

Charpente. Soumissionnaires : MM. Debat, 2 p. 100. — Enselme, 8,15 p. 100. — Mally, 8,20 p. 100. — Gagneu, 12,50 p. 100. — Lafosse, 12,55 p. 100. — Adjud., M. Jouandon, directeur de la Société ouvrière, 16, rue des Tourelles, à Lyon, 13,30 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Soumissionnaires : MM. Sage, 11 p. 100. — Lafosse, 11,25 p. 100. — Delangle, 15 p. 100. — F. Cochet, 15,16 p. 100. — Graillet, 17,30 p. 100. — Adjud., M. Gallien, 118, avenue Thiers, à Lyon, 25,15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Soumissionnaires : MM. J.-B. Micheletti, 13,06 p. 100. — Cancalon, 20,20 p. 100. — F. Rivet, 20,25 p. 100. — Taillardat, 21 p. 100. — Union lyonnaise, 23,70 p. 100. — Adjud., M. Sabatier, 194, rue Vendôme, à Lyon, 27,21 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Soumissionnaires : MM. J. Aubert, 12,45 p. 100. — Pecorat, 17,87 p. 100. — Coudant, 18,10 p. 100. — Tarcens, 18,12 p. 100. — Société ouvrière, 18,15 p. 100. — Adjud., M. Dauphin, 147, avenue Félix-Faure, à Lyon, 18,85 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie. Soumissionnaires : MM. Renard, 11 p. 100. — Lelaquay, 21,35 p. 100. — Boussat, 23 p. 100. — Pena, 26,10 p. 100. — Adjud., M. Perrier, directeur de la Société coopérative, 286, rue de Créqui, à Lyon, 26,10 p. 100 de rabais.

Deuxième groupe. 1^{er} lot. Maçonnerie. Soumissionnaires : MM. Surel, 8 p. 100. — Briffaut, 8 p. 100. — Védrine, 12 p. 100. — Louis Taboury, 15 p. 100. — Adjud., MM. Mazier et Plazanet, 57, chemin Saint-Antoine, à Lyon, 16,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Soumissionnaires : MM. Debat, 2 p. 100. — Mally, 8,25 p. 100. — Enselme, 10,65 p. 100. — Gagnieu, 12,50. — Lafosse, 13,15 p. 100. — Adjud., M. Jouandon, directeur de la Société ouvrière, 19,30 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Soumissionnaires : MM. Lafosse, 12,35 p. 100. — Graillet, 12,55 p. 100. — Sage, 14 p. 100. — Delangle, 15 p. 100. — F. Cochet, 15,16 p. 100. — Adjud., M. Secret, 6, passage Bossuet, à Lyon, 17,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie. Soumissionnaires : MM. Micheletti, 12,50 p. 100. — Union Lyonnaise, 18,60 p. 100. — La Renaissance, 21,15 p. 100. — Adjud., M. Sabatier, 25 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Soumissionnaires : MM. Ferrand, 13 p. 100. — Aubert, 13,25 p. 100. — Dauphin, 14,45 p. 100. — Decorat, 14,87 p. 100. — Legros, 15,01 p. 100. — Dupont, 15,13 p. 100. — Coudant, 18,10 p. 100. — Adjud., M. Janin, directeur de la Société ouvrière, 55, rue Dunois, à Lyon, 20,10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie. Soumissionnaires : MM. Clair, 1 p. 100. — Visa, 11,96 p. 100. — Lelaquay, 15,45 p. 100. — Boussat, 23 p. 100. — Société coopérative, 25,10 p. 100. Adjud., M. Pena, 120, rue Boileau, à Lyon, 27 p. 100 de rabais.

Troisième groupe. 1^{er} lot. Maçonnerie. Soumissionnaires : MM. Rebeyrol, 5,25 p. 100. — Briffaut, 6 p. 100. — Louis Taboury, 7 p. 100. — Chatoux, 13 p. 100. — Mazier et Plazanet, 16,10 p. 100. — Adjud., M. Guillaume Taboury, 14, rue Calas, à Lyon, 18 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Soumissionnaires : MM. Debat, 2 p. 100. — Mally, 8,25 p. 100. — Enselme, 10,65 p. 100. — Gagnieu, 12,50 p. 100. — Lafosse, 13,15 p. 100. — Adjud., M. Jouandon, directeur de la Société ouvrière, 16,32 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Soumissionnaires : MM. Lafosse, 12,35 p. 100. — Sage, 13 p. 100. — Graillet, 13,10 p. 100. — Delangle, 15 p. 100. — Cochet, 15,16 p. 100. — Adjud., M. Secret, 16,15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie. Soumissionnaires : MM. J.-B. Micheletti, 13 p. 100. — Union lyonnaise, 18,60 p. 100. — La Renaissance, 22,25 p. 100. — Adjud., M. Sabatier, 26,12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Soumissionnaires : MM. Aubert, 12,35 p. 100. — Ferrand, 13 p. 100. — Dauphin, 15,05 p. 100. — Dupont, 15,13 p. 100. — Janin, 16,10 p. 100. — Legros, 18 p. 100. Adjud., M. Coudant, 23, rue Bât-d'Argent, à Lyon, 18,10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie. Soumissionnaires : MM. Clair, 10 p. 100. — Visa, 10,95 p. 100. — Lelaquay, 16,15 p. 100. — Perier, 18 p. 100. — Boussat, 23 p. 100. — Adjudic., M. Pena, 25,25 p. 100 de rabais.

Quatrième groupe. 1^{er} lot. Maçonnerie. Soumissionnaires : MM. Védrine, 10 p. 100. — Brun, 11,55 p. 100. — Louis Taboury, 12 p. 100. — Canque, 12,30 p. 100. — Chatoux, 13 p. 100. — Mazier et Plazanet, 16,50 p. 100. — Adjud., M. Guillaume Taboury, 22 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Soumissionnaires : MM. Mally, 8,25 p. 100. — Enselme, 10,65 p. 100. — Gagnieu, 12 p. 100. — Lafosse, 13,15 p. 100. — Adjud., M. Jouandon, directeur de la Société ouvrière, 17,60 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Soumissionnaires : MM. Mirocourt, 6,25 p. 100. — Lafosse, 12,35 p. 100. — Sage, 13 p. 100. — Delangle 15 p. 100. — Graillet, 15,14 p. 100. — Cochet, 15,16 p. 100. — Adjud., M. Gallien, 22,17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie. Soumissionnaires : MM. J.-B. Micheletti, 12,15 p. 100. — Union Lyonnaise, 18,60 p. 100. — La Renaissance, 25,15 p. 100. — Rivet, 25,25 p. 100. — Adjud., M. Sabatier, 27,62 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Soumissionnaires : MM. Ferrand, 13 p. 100. — Aubert, 13,25 p. 100. — Legros, 18,015 p. 100. — Decourt, 19,87 p. 100. — Dauphin, 20,15 p. 100. — Adjud., M. Coudant, 20,50 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie. Soumissionnaires : MM. Visa, 10,96 p. 100. — Renard, 12 p. 100. — Lelaquay, 15,25 p. 100. — Boussat, 23 p. 100. — Perier, 25,10 p. 100. — Adjud., M. Pena, 27 p. 100 de rabais.

Cinquième groupe. 1^{er} lot. Maçonnerie. Soumissionnaires : MM. Brun, 11,55 p. 100. — Chatoux, 12 p. 100. — Canque, 12,30 p. 100. — Mazier, 16,50 p. 100. — Védrine, 18 p. 100. — Poutier et Montel, 20 p. 100. — Guillaume Taboury, 20 p. 100. — Adjud., M. Louis Taboury, 14, rue Calas, à Lyon, 22 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Soumissionnaires : MM. Mally, 8,25 p. 100. — Gagnieu, 12 p. 100. — Enselme, 12,70 p. 100. — J. Lafosse, 13,15 p. 100. — Adjud., M. Jouandon, directeur de la Société ouvrière, 17,60 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Soumissionnaires : MM. Mirocourt, 6,25 p. 100. — Lafosse, 12,35 p. 100. — Sage, 13 p. 100. — Delangle, 15 p. 100. — Cochet, 15,16 p. 100. — Graillet, 15,30 p. 100. — Adjud., M. Gallien, 23,18 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie. Soumissionnaires : MM. J.-B. Micheletti, 12,15 p. 100. — Union lyonnaise, 18,60 p. 100. — Rivet, 25,25 p. 100. — La Renaissance, 25,35 p. 100. — Adjud., M. Sabatier, 27,32 p. 100 de rabais. —

5^e lot. Serrurerie. Soumissionnaires : MM. Ferrand, 13 p. 100. — Aubert, 13,25 p. 100. — Legros, 18,01 p. 100. — Decourt, 19,87 p. 100. — Dauphin, 20,10 p. 100. — Janin, 20,15 p. 100. — Adjud., M. Coudant, 20,50 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie. Soumissionnaires : MM. Renard, 10,50 p. 100. — Visa, 10,96 p. 100. — Lelaquay, 15,65 p. 100. — Boussat, 23 p. 100. — Pena, 28 p. 100. Adjud., M. Perier, directeur de la Société coopérative, 30 p. 100 de rabais.

Ain. — 16 septembre. — *Mairie de Cerdun.* — Construction d'un hôpital-hospice. Montant, 48,515 fr. 35. Adjud., M. Billet, à Saint-Jean-le-Vieux, 1 p. 100 de rabais.

Allier. — 23 septembre. — *Mairie de Varennes-sur-Allier.* — Travaux communaux. Ouverture d'une rue entre les rues de Paris et du Quatre-Septembre. Montant, 4 000 fr. Soumissionnaire, M. Lamarin, prix du devis. — Adjud., M. Bardouet, à Varennes-sur-Allier, 13 p. 100 de rabais.

Drôme. — 20 septembre. — *Sous-préfecture de Nyons.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. 1^{er} lot. Mérindol. Chemin n° 2. Réparations au pont sur la rivière d'Aygues-Marses. Montant, 1.800 fr. Adjud., M. Bourguet, à Rognonas, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Venterol. Chemin n° 4. Réparations aux abords du pont sur le ravin de Coriançon. Montant, 2.400 fr. Non adjudgé.

Haute-Savoie. — 22 septembre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 202. Etablissement d'une fondation de la chaussée dans la traverse de la forêt de Combloux. Montant, 9.800 fr. Adjud., M. Bianco, à Samoens, 3 p. 100 de rabais.

Jura. — 23 septembre. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. Haute-Molune. Amélioration du régime des eaux. Montant, 10.700 fr. Adjud., M. Juillard, à Bellecombe (Jura), 10 p. 100 d'augmentation. — Chaux-du-Bombief. Exécution de réparations à l'école des garçons. Montant, 3.500 fr. Adjud., M. Coste, à Saint-Laurent, 7 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 9 octobre, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Entretien de la fontainerie. Pose de canalisations et branchements. Ouvrages accessoires servant à la distribution des eaux du 1^{er} janvier 1907 au 31 décembre 1911. — 1^{er} lot. Travaux à exécuter sur la rive gauche du Rhône. Estimation annuelle de la dépense, 94.110 fr. 74. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Travaux à exécuter dans la partie de la ville, située entre le Rhône et la Saône, à l'exclusion du IV^e arrondissement et des parties en pente du I^{er} arrondissement. Estimation annuelle de la dépense, 22.155 fr. 11. Cautionnement, 2 000 fr. — 3^e lot. Travaux à exécuter sur la rive droite de la Saône, dans le IV^e arrondissement et dans les parties en pente du I^{er}. Estimation annuelle de la dépense, 37.767 fr. 83. Cautionnement, 3.500 fr.

Les cahiers des charges et bordereau des prix relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 14 octobre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Chanay.* — Construction et installation d'un hospice de vieillards. Montant des travaux, 46.511 fr. 04.

Renseignements à la mairie ou dans les bureaux de M. S. Grillet, architecte à Nantua.

Ain. — Dimanche 14 octobre, 2 h. — *Mairie de Lantelay.* — Construction d'un bureau de poste, télégraphe et téléphone. Montant, 10.445 fr. 41. Cautionnement, 1/50.

Renseignements à la mairie ou chez M. Delbos, architecte, à Nantua, auteur du projet.

Allier. — Dimanche 7 octobre, 1 h. 1/2. — *Mairie de Neuvy.* — Construction du chemin n° 9, dit des communaux de Thoury, sur 4.202 m. 78. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 100 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 20 octobre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Adduction des eaux du Lignon. Etablissement d'une conduite pour desservir les teintureries de La Valette et la buanderie de l'hôpital à Bellevue. Montant, 58.406 fr. A valoir, 1.594 fr. Total, 60.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr.

Visa par M. l'Ingénieur-Directeur de la Voirie, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 20 octobre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Adduction des eaux du Lignon. Construction d'un canal de décharge entre la tête de l'aqueduc d'amenée à Solaure et la tête de la couverture du ruisseau « Le Merdary » sur une longueur de 1.020 mètres. Montant des travaux, 79.396 fr. 80. A valoir, 2 203 fr. 20. Total, 81.600 fr. Cautionnement, 5.000 fr.

Visa par M. l'Ingénieur-Directeur de la Voirie, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Jeudi 11 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Ayrat. Construction de cinq maisons d'école. 1^{er} lot. Ecoles du chef-lieu et de La Garandie. Montant, 35.471 fr. 83. Cautionnement, 1.300 fr. — 2^e lot. Ecoles de Fohet, de Ponteix et de Rouillas-Bas. Montant, 41.481 fr. 64. Cautionnement, 1.500 fr.

Renseignements à la préfecture (4^e division).

Saône-et-Loire. — Samedi 6 octobre, 3 h. — *Mairie de Bourbon-Lancy.* — Construction d'un aqueduc souterrain, place d'Aligre, à Saint-Léger. Montant, 16.336 fr. 55. A valoir, 1.633 fr. 55. Honoraires de l'architecte, 898 fr. 51. Cautionnement, 1.000 fr. Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 14 octobre, 2 h. — *Mairie de Vouvray.* — Agrandissement des écoles communales. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant des travaux, 20.911 fr. 80. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant des travaux, 7.489 fr. 60. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Couverture, zinguerie. Montant des travaux, 4.033 fr. 30. Cautionnement, 130 fr. — 4^e lot. Menuiserie, mobilier scolaire. Montant des travaux, 11.012 fr. 25. Cautionnement, 360 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, fumisterie. Montant des travaux, 4.558 fr. 30. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 3.726 fr. 75. Cautionnement, 120 fr. — 7^e lot. Peinture, vitrerie. Montant des travaux, 2.390 fr. 60. Cautionnement, 80 fr.

Renseignements chez M. Joseph Pithon, architecte à Tours, rue d'Entragues, 7 bis, et à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 19 octobre, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Archives départementales de Saône-et-Loire. Aménagement de salles d'archives. Montant, 7.111 fr. 61. A valoir, 711 fr. 16. Total, 7.822 fr. 77. Cautionnement, 350 fr.

Visa par l'architecte du département, huit jours à l'avance. — Dépôt des soumissions le jeudi 18 octobre 1906, avant midi, terme de rigueur.

Renseignements à la préfecture.

Vaucluse. — Samedi 6 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Route départementale n° 4. Réfection des caniveaux pavés dans la traverse des Pernes. Montant, 3.401 fr. 15. A valoir, 298 fr. 85. Total, 3.700 fr. Cautionnement, 110 fr. — Renseignements à la préfecture.

Vaucluse. — Samedi 13 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Syndicat de la Durance à Cheval-Blanc. Achèvement de la digue de défense au quartier de la Roquette à Cheval-Blanc. Terrassements, 886 fr. 45. Enrochements, 6.090 fr. Perrés maçonnés, 576 fr. Total, 7.552 fr. 45. A valoir, 1.447 fr. 55. Total, 9.000 fr. Cautionnement, 300 fr.

Renseignements à la préfecture.

Ministère de la Guerre. — Mercredi 24 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture de 4.500 caisses à pain de guerre, en trois lots égaux, livrables à la manutention militaire.

Renseignements à la première sous-intendance militaire, 31, cours du Midi.

Ministère de la Guerre. — Samedi 27 octobre, 2 h. — *Mairie de St-Etienne.* — Service du génie. Travaux du 2^e lot à exécuter pour l'entretien des bâtiments militaires de la place de Saint-Etienne, pendant les années 1907 à 1909. Cloisons en briques et plâtre, ouvrages au plâtre, charpente, menuiserie, peinture et vitrerie. Montant annuel, 14.000 fr.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard, avant le 10 octobre, à M. le Directeur du génie, à Clermont-Ferrand. Renseignements aux bureaux de la chefferie du génie, à Saint-Etienne, rue d'Annonay, 31.

SPECTACLES

GRAND THÉÂTRE Le Grand Théâtre fera sa réouverture mercredi 10 courant avec *Sigurd*. Le lendemain *Lakmé*.

CÉLESTINS Ce soir et tous les jours de la semaine, à 8 h. 1/4, le *Veil Heidelberg*, pièce en cinq actes. Le public est agréablement impressionné autant par l'œuvre allemande que par les chœurs d'étudiants et la partie musicale. Il est non moins ravi d'une mise en scène extrêmement soignée jusqu'en ses moindres détails. Les artistes qui, sans compter, se prodigent le soir, répètent activement *la Main Passe*, raudeville de Georges Feydeau, dont la première aura lieu au début de la semaine prochaine, et *la Jeunesse des Mousquetaires*. On assure que cette dernière pièce sera montée avec le plus grand soin : des costumes neufs, des toilettes signées Redfern, on nous promet cela et plus encore.

NOUVEAU-THÉÂTRE Ce soir et demain à 8 h. 1/2, *l'Innocent criminel*, *Poils de Carotte* et *la Fille Elisa*, montés de façon consciencieuse dans tous leurs détails, et interprétés avec un ensemble parfait par Mévisto et sa troupe. Après-demain, Mounet-Sully interprétera son œuvre personnelle, *la Vieillesse de Don Juan*.

HORLOGE Tous les soirs à 8 heures, concert spectacle. Dernières représentations de Boissier, l'inimitable comique, l'exubérant Marseillais ; immense succès de Nine Dalbre, excellente diseuse grivoise, dont le répertoire lui est personnel ; de Georgeski et Laure, équilibristes sur les mains, et de toute la nombreuse troupe de ceans. Dernières de la spirituelle et amusante pièce, *le Numéro 33*, qui va céder la place à une désopilante fantaisie-bouffe, *Maitre Fraiminois*, écrite spécialement pour les artistes de l'Horloge par un des plus jeunes et des plus réputés auteurs de notre ville, M. Paul Talmat, qui a à son actif plusieurs succès légendaires tels que les revues locales et satyriques : *Viens d'eque nous ! Lyon qui passe*, etc. *Maitre Fraiminois* ne comportant pas moins de trois tableaux, procurera une heure et demie de fou rire ; une divertissante intrigue tiendra toujours l'esprit du public en éveil et certaines charges sur le modernisme seront bien accueillies.

CASINO-KURSAAL Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié avec toute la troupe et ses attractions : les Georgettys, les Polos. Demain mardi, soirée de gala ; rentrée de Dona, le chanteur populaire dans ses créations. Débuts des Fliuers, les extraordinaires cyclistes, et première du *Trac de Binachat*. Jeudi, seconde matinée sensationnelle avec l'Imperator Viograph. Prochainement, Eugénie Buffet, la chanteuse des rues, avec ses camarades.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 43321

Tirage :
le 20 Mai 1907

LOTÉRIE D'ARLES

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIEU, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VEVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

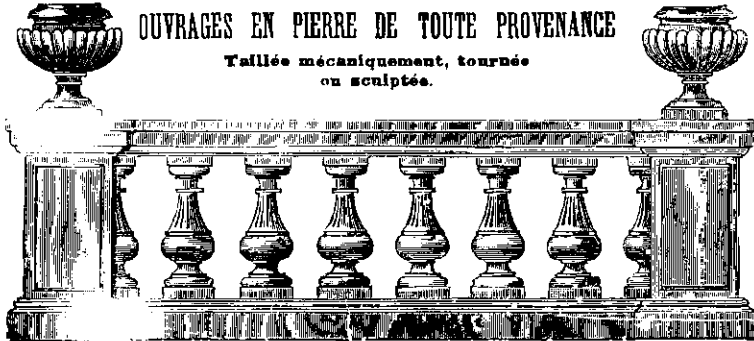
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.)

INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88 Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes
Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Purgeurs et tous autres accessoires

Représentants : Société Escout et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans
et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES
Waggonnets et autres Appareils de la voie

Fontes de Bâtimens, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

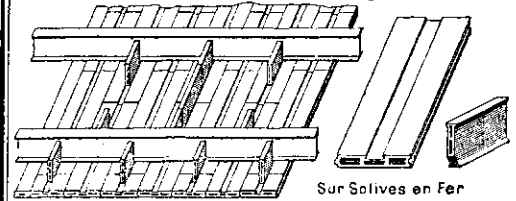
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger



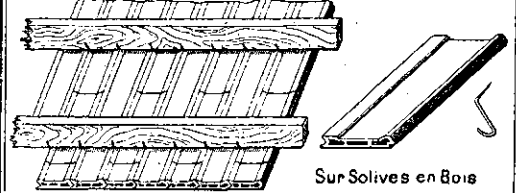
Sur Solives en Fer

GREVASSES IMPOSSIBLES

ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT TEMPÉRATURE
ET INCENDIE

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ

ADAPTATION FACILE A TOUTES SOLIVES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS.

• TUILERIES CANCELON FRANÇOIS. ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours
Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de
Sèze, 63, LYON (Télép. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR À EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER

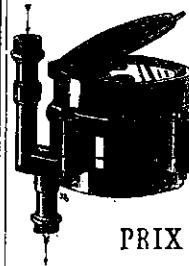
Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUS LES

COMPTEURS



PRIX : **45** FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89